

DÉCISION N° 2022-155 J

(abroge la décision 2021-249J en date du 23 novembre 2021)

Objet : Décision portant délégation de signature de M^{me} Claire Rossi, administratrice provisoire de l'UTC, à M. David Flacher, responsable du master Erasmus Mundus à compter du 16 août 2022.

L'administratrice provisoire de l'université de technologie de Compiègne,

Vu le code de l'éducation,

Vu les statuts de l'établissement,

Vu l'arrêté de madame Valérie Cabuil, rectrice de la région académique Hauts-de-France, rectrice de l'académie de Lille et chancelière des universités, portant nomination de M^{me} Claire Rossi aux fonctions d'administratrice provisoire de l'UTC à compter du 16 août 2022,

Vu la note d'organisation de l'université de technologie de Compiègne,

DÉCIDE

Article 1 : délégation de signature en matière administrative et financière :

Délégation est donnée à M. David Flacher à l'effet de signer dans le cadre de ses attributions et compétences relevant du master Erasmus Mundus :

- Les lettres d'admission (Admission letter),
- Les certificats d'attribution de bourse (Scholarship certificate),
- Les contrats étudiant (Student's agreement),
- Les états liquidatifs des bourses et des transferts aux partenaires,
- Les certificats administratifs.

Article 2 : absence ou empêchement

Claire Rossi, administratrice provisoire de l'UTC, Etienne Arnoult, directeur formation et pédagogie et Sandrine Morandat, Responsable pédagogique des masters peuvent intervenir à tout moment pour signer tous les actes, documents et décisions concernés par la présente délégation de signature.

Article 3 : prise d'effet de la présente décision

Les dispositions de la présente décision prennent effet à compter du 16 août 2022 et prendront fin, au plus tard, en même temps que le mandat du délégué ou du délégataire.

Article 4 : affichage de la présente décision

Ces dispositions sont portées à la connaissance des personnels et des usagers par une publication sur le site internet de l'établissement, dans un espace dédié et affichées de manière permanente aux masters.

Service des
affaires générales et juridiques

☎ 03-44-23-73-76

✉ sagi@utc.fr

Université de technologie
de Compiègne

Rue du docteur Schweitzer
CS 60319
60203 Compiègne cedex

Tél. 03 44 23 44 23
www.utc.fr

Article 5 :

Le directeur général des services est chargé de l'exécution de la présente décision.

L'administratrice provisoire de
l'UTC,

Claire Rossi



Original : *service des affaires générales et juridiques*
Copies : *service/département/direction concerné(e)s*
direction des affaires financières
agent comptable
intéressés
rectorat
Diffusion : *rubrique « actes réglementaires »*